



## COMPTE RENDU DU CTM DU 27 JUIN 2013

Le 27 juin 2013 s'est tenu le premier CTM de l'année sous la Présidence du Secrétaire Général Dominique Lamiot. Nos Fédérations CFTC et UNSA FINANCES ont lu une déclaration liminaire soulignant la désinvolture de nos ministres vis à vis du personnel des administrations économiques et financières.

Alors que nos administrations souffrent depuis des années des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs, nos ministres n'ont que de belles paroles à apporter à nos collègues.

Deux textes étaient soumis au vote des organisations syndicales lors de ce CTM.

Le projet de décret relatif à l'ouverture de recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant des ministères économiques et financiers.

Nos Fédérations CFTC et UNSA Finances se sont abstenues lors du vote : la mise en œuvre de la Loi Sauvadet pour la résorption de la précarité dans la Fonction publique est bien trop lente.

Tout semble fait pour la vider de son contenu, Etat des finances oblige semble-t-il !!

Le deuxième texte était un arrêté modifiant celui du 8 février 2002 déterminant les cas de recours aux astreintes et concernait le personnel de l' ARJEL (Autorité de régulation des jeux en ligne) et le SCBCM (Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel).

Nos Fédérations CFTC et UNSA se sont abstenues lors du vote,

Nos fédérations sont intervenues au cours du CTM pour dénoncer la mise en œuvre du DIF (droit individuel à la formation) au sein de nos administrations car celui-ci est trop souvent limité dans son application.

Trop souvent le DIF n'est utilisé que pour la préparation des concours, ce qui n'est pas dans l'esprit de ce dispositif.

Le DIF doit pouvoir comme dans le privé proposer un éventail large de formations aux agents qui veulent en bénéficier.

Nous souhaitons que son évolution en un compte individuel de formation soit l'occasion pour l'administration de revoir ses pratiques actuelles insatisfaisantes.

Puisque les bilans présentés aux organisations syndicales faisaient état de l'évolution des rémunérations, nous en avons profité pour noter qu'en 2012, la réforme des grilles indiciaires du cadre supérieur des Douanes avait permis à ceux-ci de bénéficier d'augmentations salariales.

Entre la catégorie C priorité actuelle de la Fonction publique et le A sup l'année dernière, il serait temps de s'intéresser aux catégories B et A.

Concernant la circulaire du 3 juin 2013 de Bruno Bézard le Directeur général de la DGFIP sur la réintégration de la gestion de services publics locaux votée par certains conseils municipaux, nous avons comme l'ensemble des organisations syndicales présentes à ce CTM dénoncé l'esprit de cette circulaire .